

2022_CT2_021

OBJET : Institution - Désignation du représentant de la Commune de Peynier au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Territoire du Pays d'Aix

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FRÉGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 3 mars 2022

01_01

■ Désignation des représentants de la Commune de Peynier au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du 16 décembre 2021, le Conseil de la Métropole a délégué, en vertu du II de l'article L.5218-7 du CGCT, un ensemble de compétences au Conseil de Territoire du Pays d'Aix pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui associe des Commissions thématiques dans les domaines de compétences déléguées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a procédé à la création des Commissions thématiques du Territoire par délibérations n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016 et n° 2018_CT2_110 du 15 mai 2018.

Il constitue à l'occasion de son installation des Commissions organiques permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Les Commissions existantes sont les suivantes :

- la Commission « **Développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **Mobilité et infrastructures de transports** »
- la Commission « **Environnement, déchets et cycle de l'eau** »
- la Commission « **Habitat, urbanisme et aménagement** »
- la Commission « **Culture et sports** »
- la Commission « **Ressources et moyens** »

Il peut en outre constituer des Commissions spécifiques ou des Comités Stratégiques (COSTRA) au cours de chaque séance pour l'examen d'une ou plusieurs affaires. La durée de vie de ces Commissions est dépendante du dossier à instruire. Elles prennent fin à l'aboutissement de l'étude de l'affaire et de sa réalisation.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Les Commissions comprennent 36 membres élus par le Conseil, parmi ses membres, ou parmi les Conseillers municipaux, représentant chacune des Communes membres, sur proposition des Maires.

Un Conseiller, membre d'une Commission peut demander à être représenté par un autre membre du Conseil.

Tout Conseiller ainsi que tout Conseiller municipal d'une Commune membre, intéressé par l'ordre du jour d'une Commission peut y assister à condition d'en avertir auparavant le Président délégué, sur demande du Maire.

Suite à la demande de la Commune de Peynier, il convient de remplacer son représentant au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports".

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018 relative à la modification des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2020_CT2_130 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020 relative à la désignation des représentants des Communes membres au sein des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°FBPA-063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le règlement intérieur du Territoire du Pays d'Aix.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de désigner de nouveaux représentants de la Commune de Peynier au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Pays d'Aix.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la désignation des représentants de la Commune de Peynier au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Territoire du Pays d'Aix.

OBJET : Institution - Désignation du représentant de la Commune de Peynier au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Territoire du Pays d'Aix

1. Choix des modalités de scrutin :

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune de Peynier au sein des Commissions "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Territoire du Pays d'Aix.

Vote sur la proposition

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

OBJET : Institution - Désignation du représentant de la Commune de Peynier au sein des Commissions thématiques "Mobilité et Infrastructures de transports", "Habitat, Urbanisme et Aménagement" et "Culture et sports" du Territoire du Pays d'Aix

2. Désignation des représentants :

La Commune de Peynier propose de désigner pour les commissions thématiques :

- Mobilité et Infrastructures de transports : Monsieur Benjamin ANGUILLE
- Habitat, Urbanisme et Aménagement : Monsieur Raymond MALLET
- Culture et sports : Monsieur Pascal JUNG

Vote sur la proposition

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Sont proclamés élus, à l'unanimité, représentants de la Commune de Peynier au sein des commissions thématiques :

- Mobilité et Infrastructures de transports : Monsieur Benjamin ANGUILLE
- Habitat, Urbanisme et Aménagement : Monsieur Raymond MALLET
- Culture et sports : Monsieur Pascal JUNG

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le

09 MARS 2022

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022